



Assemblée Annuelle des Actionnaires

Assemblée virtuelle des actionnaires

jeudi 8 avril 2021

Résultats du vote

Conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Les questions suivantes ont été soumises au vote à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque CIBC (la « Banque ») tenue le 8 avril 2021.

Chacune des questions ci-dessous est expliquée en détail dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction affichée sur le site cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html.

1. Élection des administrateurs

Chacun des 14 candidats suivants proposés par la direction a été élu administrateur de la Banque.

Candidats	En faveur (#)	En faveur (%)	Abstentions (#)	Abstentions (%)
Charles J.G. Brindamour	201 765 577	99,26 %	1 494 262	0,74 %
Nanci E. Caldwell	202 421 645	99,59 %	838 194	0,41 %
Michelle L. Collins	202 418 273	99,59 %	841 566	0,41 %
Patrick D. Daniel	201 112 081	98,94 %	2 147 758	1,06 %
Luc Desjardins	196 548 604	96,70 %	6 711 235	3,30 %
Victor G. Dodig	202 278 867	99,52 %	980 972	0,48 %
Kevin J. Kelly	202 596 626	99,67 %	663 213	0,33 %
Christine E. Larsen	202 467 853	99,61 %	791 986	0,39 %
Nicholas D. Le Pan	194 577 870	95,73 %	8 681 969	4,27 %
Mary Lou Maher	202 539 239	99,65 %	720 600	0,35 %
Jane L. Peverett	196 818 469	96,83 %	6 441 370	3,17 %
Katharine B. Stevenson	201 751 140	99,26 %	1 508 699	0,74 %
Martine Turcotte	202 520 926	99,64 %	738 913	0,36 %
Barry L. Zubrow	202 468 823	99,61 %	791 016	0,39 %

2. Nomination des auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L a été nommé auditeurs de la Banque.

En faveur (#)	En faveur (%)	Abstentions (#)	Abstentions (%)
206 770 476	98,95 %	2 187 566	1,05 %

3. Résolution de consultation sur la philosophie de rémunération des cadres supérieurs

En faveur (#)	En faveur (%)	Contre (#)	Contre (%)
194 539 168	95,71 %	8 719 867	4,29 %

4. Proposition No 1 – Économie circulaire

En faveur (#)	En faveur (%)	Contre (#)	Contre (%)	Abstentions ¹ (#)
45 431 047	22,51 %	156 410 401	77,49 %	1 373 969

¹ Une abstention est prise en compte comme une présence aux fins de la constatation du quorum, mais elle ne l'est pas en tant que voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.